

Autorisation de voirie

Occupation du domaine public
Travaux

Année 2026

Renseignements

Nom du demandeur: Prénom:
Adresse:

Téléphone: Courriel:

Localisation du site concerné par la demande

Rue Numéro(s)
Appartenant à
Pendant la période du au soit jours

Objet de la demande

- Echafaudage, Benne m² Stationnement
- Palissades, barrières m²
- Nacelle, grue
- Déménagement
- Neutralisation de places de stationnement places jours.
- Autre (à préciser)
- Immatriculation V1
Immatriculation V2
Immatriculation V3

Nature des travaux

- Pour exécuter les travaux de :
- Autorisée par
- Permis de construire N° du
 - Déclaration préalable N° du
 - Permission de voirie N° du

PJ= Plan descriptif de l'occupation du domaine public ou des travaux

Toute demande incomplète ou ne respectant pas le délai d'instruction de 15 jours pourra être rejetée

La signalisation devra être mise en place par vos soins conformément à la réglementation.

Toute modification de vos prescriptions mentionnées sur ce document devra nous être signalée par mail.

Dans le cas contraire, la redevance sera calculée sur la base de ce document.

Tarifs des droits de voirie au 01/01/2026

Définition des droits soumis à redevance	Durée d'occupation	Unité de compte	Tarifs unitaires
Echafaudage, palissades, dépôt de benne...	Parsemaine (soit par jour)	Par m ²	2.69€ (0.38€ par jour)
Stationnement de véhicules pour travaux, déménagements...	Par jour	par emplacement	2.69 €

J'ai pris connaissance des tarifs des droits de voirie indiqués sur ce document.

Signature

Fait à

« Les données à caractère personnel sont récoltées par la Direction de la Sécurité, Tranquillité et Salubrité Publique de la Ville de CHAUMONT en tant que responsable de traitement.

Dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public, ces données seront traitées uniquement pour la demande d'occupation du domaine public et pendant toute la durée d'autorisation puis archivées 5 ans à l'issue.

La commune s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers non autorisés et publiera par arrêté ces informations. Vous pouvez accéder à vos données, demander leur rectification ou leur suppression.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter :

- Direction de la Sécurité, Tranquillité et Salubrité Publique à l'adresse mail dsr@ville-chaumont.fr
- notre délégué à la protection des données en la personne morale du Centre de Gestion de la Haute-Marne à l'adresse mail dpo@cdg52.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL »